

Probleme d'huissiers de justice

Par **MariC**, le **26/03/2014** à **23:42**

Bonjour, j'espère ne pas me tromper de section

Voilà je cherche pas mal de réponse a ma question mais personne ne peut m'en donner une [s]sure.[/s]

Je vous expose mon problème :

Je vais aller vivre chez mon ami d'ici peu et donc emporter avec moi mes meubles et objets qui sont : Mon bureau, mon étagère, mes consoles et leur jeux, un buffet donner par mes parents ainsi qu'un meuble TV.

Seulement sa mère est décédée et elle avait énormément de dettes, il va aller voir un notaire pour refuser la succession sauf que des Huissiers de justice vont passer a l'ex domicile de la mère (domicile qui est au nom de mon ami aujourd'hui) pour récupérer les meubles de sa maman.

Le problème étant que moi du coups les meubles et objets que je vais apporter la bas ... Je n'ai pas du tout de facture car ce sont des objets et meubles qui date.

Que dois je faire ?

-Est ce que je peux prendre des photos prouvant que les objets étaient bien a mon domicile ?

-Est ce que mes parents peuvent faire une attestation sur l'honneur ? Si oui comment faire cette attestation. Avez vous un exemple ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par **gregor2**, le **27/03/2014** à **00:08**

Bonjour,

[citation]Voilà je cherche pas mal de réponse a ma question mais personne ne peut m'en donner une sure. [/citation]

et pour cause nous sommes des étudiants, le forum n'est pas destiné (ni autorisé) à donner des conseils juridiques.

J'aurais moi même de la peine a répondre sans aller en détail dans les textes, je ne connais pas la procédure exacte d'une saisie ... (mais certains éléments de la description des faits me troublent ...)

Mon conseil est tout simple :

vous pouvez consulter gratuitement un avocat en appelant votre mairie ou dans une maison de la justice et du droit (!) , pour ce genre de question ce sera très bien ;)